



Éric
VAN LA BECK

Directeur du Pôle ISR
OFI AM

« Nous considérons depuis longtemps la question de la gouvernance comme un élément essentiel de l'évaluation des entreprises ».

MOINS MÉDIATISÉE QUE LA QUESTION DE L'ENVIRONNEMENT, CELLE DE LA GOUVERNANCE EST POURTANT ESSENTIELLE POUR ASSURER LA PÉRENNITÉ D'UNE ENTREPRISE

Le monde de l'entreprise évolue, celui des investisseurs aussi. Le respect des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) est devenu incontournable pour de nombreux gérants désireux de mettre en œuvre une finance responsable. Si les bonnes pratiques environnementales et sociales sont aisément perçues par les investisseurs, il n'en est pas toujours de même de la gouvernance. Or, l'analyse extra-financière d'OFI Asset Management considère depuis longtemps la question de la gouvernance comme un élément essentiel de l'évaluation des entreprises. Lors de la construction d'un portefeuille respectant les critères ESG, OFI Asset Management lui attribue même un poids significatif et constant quel que soit le secteur d'activité.

Le risque que fait porter une gouvernance défaillante est loin d'être théorique et de nombreux cas, dans un passé plus ou moins récent, l'ont montré. Ce risque impacte toutes les gestions et notamment les gestions obligataires, lorsqu'il se manifeste par la défaillance subite de l'émetteur. La question de la gouvernance ne doit pas seulement être entendue dans le sens restrictif de la composition et de la relation des organes de direction entre eux et avec les actionnaires, mais dans un sens large de relation avec les parties prenantes. Ainsi, le critère lié à l'éthique des affaires s'inscrit pleinement dans le cadre d'une bonne gouvernance.

Aujourd'hui, l'attention portée à la gouvernance est moins forte et médiatisée que celle portée à la question du climat (dans le sillage des initiatives nationales et internationales), mais elle conserve toute son actualité notamment lorsqu'une question de mauvaise pratique sociale ou environnementale se fait jour. Ainsi, nous considérons comme à fort risque ESG les entreprises qui n'adaptent pas leur gouvernance suite à un événement ayant mis en cause leur responsabilité sociétale.

LA LOI SAPIN 2 : UN PROGRÈS DANS LA GOUVERNANCE

Cette responsabilité sociétale des entreprises est aujourd'hui encouragée fortement par le législateur. Ainsi, la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite « Sapin 2 », rend contraignant le vote des actionnaires sur la rémunération des mandataires sociaux de l'entreprise.

L'Assemblée Générale est alors susceptible de remettre en cause les décisions du Conseil.

Au-delà des questions de rémunération et du pouvoir accru des actionnaires en matière de contrôle des mandataires sociaux, force est de constater que les entreprises ont tendance à décrire les mêmes pratiques dans leurs rapports d'activité. On tend vers une sorte de gouvernance normée qui occulte certaines questions.

Or, il est indispensable pour parvenir à une bonne compréhension de la gouvernance de l'entreprise de prendre en compte des éléments qualitatifs dans le fonctionnement du conseil. Notamment d'appréhender comment le travail est reconnu et géré ce qui est essentiel pour préparer l'avenir et la durabilité de l'entreprise. Beaucoup d'entre elles ne font que répondre à des normes conventionnelles en oubliant que le travail est à l'origine de toute création de valeur. C'est le travail qui crée la richesse, la performance et la soutenabilité de l'entreprise dans notre environnement très concurrentiel. Il est temps de sortir des représentations exclusivement financières de l'entreprise pour une vision plus réaliste des conditions de sa performance durable.

PARTENARIAT

OFI Asset Management s'associe avec l'EMLyon Business School pour approfondir son expertise de la gouvernance



Bénédicte BAZI

Analyste ISR,
référent Gouvernance
OFI AM

En s'inscrivant dans un partenariat avec l'un des plus grands centres de recherche européens sur les sujets de gouvernance : l'Institut Français de Gouvernement des Entreprises (IFGE) fondé et présidé par Pierre-Yves Gomez, professeur à l'EMLyon Business School, OFI Asset Management a choisi de soutenir la recherche académique. **Le partenariat entre OFI Asset Management et l'Institut porte spécifiquement sur le programme dédié à la gouvernance.**

L'objectif est d'établir un modèle et des outils d'évaluation du lien entre une « gouvernance raisonnable » (connaissance et prise en compte de la réalité du travail) et la performance de l'entreprise. Les travaux de recherche sont assurés par les chercheurs et doctorants de l'IFGE, sous la conduite de Pierre-Yves Gomez. À travers cette opération de mécénat, **OFI Asset Management souhaite contribuer activement à l'effort de recherche** et à améliorer les connaissances sur le gouvernement des entreprises, **en faveur d'une finance toujours plus responsable.**